

Formation FG4 : Connaître et gérer la fiscalité du secteur social et médico-social

🕒 1 jour

📅 Dernière modification le 21 septembre 2021

Présentation

Les organismes gestionnaires à but non lucratif sont a priori exonérés de tout impôt. Cependant certaines actions ou activités peuvent être assujetties à certains impôts et taxes, au même titre qu'une entreprise lucrative. Vous souhaitez mieux connaître les règles fiscales auxquelles sont confrontés les organismes gestionnaires et maîtriser leurs relations avec l'administration fiscale.

Objectifs de la formation

- ✓ Identifier les différents mécanismes fiscaux des structures à but non lucratif
- ✓ Déterminer le régime fiscal d'une association et ses conséquences
- ✓ Distinguer les différentes étapes d'un contrôle fiscal et s'y préparer
- ✓ Pratiquer un rescrit fiscal

Public

- ✓ Directeur général, directeur administratif et financier, secrétaire général, comptable, trésorier d'organisme gestionnaire et directeur d'ESSMS
Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis

Compréhension des documents comptables.

Programme

La non-lucrativité des associations

- Présentation générale

Les relations avec l'administration fiscale

- Le correspondant fiscal
- Qu'est-ce qu'un rescrit fiscal ?

Opérations particulières au secteur ESSMS

- La livraison à soi-même

Point de vigilance

- La mise à disposition du personnel dans le secteur non lucratif
- Les reçus fiscaux : quel contrôle de l'administration fiscale ?

Actualité fiscale des ESAT

L'organisation des activités lucratives

- La franchise en base
- La sectorisation
- La filialisation

Les plus de la formation

- ✓ Méthode démonstrative, affirmative, interrogative, découverte
- ✓ Études de cas et retours d'expériences
- ✓ Diaporama et support apprenant, utilisation de paperboard, vidéoprojecteur
- ✓ Formateurs experts intervenant dans le secteur social et médico-social

Évaluation

- ✓ La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas
- ✓ Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

Formations complémentaires

- ✓ Préparer l'arrêté des comptes et élaborer le compte administratif - FG5
- ✓ Utiliser l'analyse financière dans le secteur social et médico-social - FG2
- ✓ Définir et mettre en œuvre une stratégie immobilière - S5

Dates

En inter - Présentiel:

- ✓ 20 septembre 2024 à Paris

En inter - Distanciel:

- ✓ Pas de session prévue prochainement

Tarifs

En inter - Présentiel

Adhérents

357 € nets de taxes par personne (déjeuner offert).

Non-adhérents

470 € nets de taxes par personne (déjeuner offert).

Formation disponible en intra

Une formation intra c'est :

- ✓ Une analyse précise de votre demande
- ✓ Une proposition détaillée de formation
- ✓ Une formation planifiée en concertation avec le centre de formation

Sur devis seulement.

Organisme de formation enregistré
sous le numéro 11 75 54735 75.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

nexem.fr/formation
formation@nexem.fr
Tél : 01 55 45 33 02